# Fiche 3 : Résultats de l'affectation du tour principal Affelnet Lycée et inscriptions

| | |
|---|---|
| **Modalités** | • **Commission d'affectation jeudi 26 juin 2025 :** validation des résultats de l'affectation.<br><br>• **Consultation des résultats sur** :<br>- l'application Affelnet Lycée pour les établissements et les CIO à partir du **vendredi 27 juin 2025 matin,**<br>- le service en ligne "Orientation" pour les familles **vendredi 27 juin 2025 16h30** même si les vœux n'ont pas été effectués sur ce service,<br>- le service de consultation des résultats en établissement d'Affelmap pour les établissements d'origine hors académie qui utilisent le service de saisie simplifiée à partir du **vendredi 27 juin 2025 16h30.**<br><br>• **Diffusion des résultats**<br>Les établissements d'origine<br>- annoncent les résultats aux familles (par téléphone, par affichage, par mél…) **dès vendredi 27 juin 2025 après les épreuves du brevet,**<br>- invitent les familles à procéder rapidement à la télé inscription **à partir de 16h30 vendredi 27 juin 2025**,<br>- **informent les familles que toute inscription non réalisée au jeudi 03 juillet 2025 entraîne l'annulation de l'affectation.**<br>- informent les élèves non affectés des procédures de post affectation,<br>- accueillent et accompagnent les élèves et les familles dans la formulation éventuelle de nouveaux vœux en lien avec les Psychologues de l'Éducation Nationale, dans le cadre des tours suivants d'affectation (juillet, août).<br>Les établissements d'accueil transmettent aux familles si nécessaire la notification d'affectation.<br><br>• **Inscription**<br>La DSI transfère les dossiers des élèves affectés dans SIECLE à l'issue de la commission d'affectation.<br>Les établissements d'accueil procèdent à l'inscription **jusqu'au jeudi 03 juillet 2025. Attention cette année il n'y a pas de liste supplémentaire au tour principal.**<br><br>**N.B : la notification d'affectation reste valable pour une inscription jusqu'au jeudi 03 juillet 2025 sauf :**<br>**- accord écrit des responsables légaux renonçant à cette affectation,**<br>**- en cas d'inscription dans un autre établissement,**<br>**- ou en cas d'affectation postérieure notifiée par la DRAIO.**<br>Il est important de respecter rigoureusement les étapes du calendrier des opérations d'orientation et d'affectation.<br><br>Cf. calendrier des opérations d'orientation et d'affectation pour les élèves de 3e. |
| **Inscription en ligne au lycée suite à l'affectation au lycée** | Les responsables légaux ont la possibilité d'inscrire en ligne leur enfant en se connectant via leur compte EDUCONNECT au service en ligne "Orientation", à partir du **vendredi 27 juin 2025 16h30.**<br>Un bouton « Inscrire » sera alors disponible.<br>Pour toute information complémentaire, les chefs d'établissements peuvent faire une demande via FILAOS produit "SIECLE-Vie Etab". |
| **SIPA : Suivi des inscriptions post affectation** | • SIPA est un module disponible sur le portail de l'académie au même titre que Affelnet Lycée. Il permet aux établissements d'origine de connaître l'inscription effective des élèves et aux établissements d'accueil de visualiser régulièrement la situation des places vacantes.<br>• SIPA est mis à jour au fil de l'eau et chaque nuit à partir des inscriptions effectuées dans la base élèves par les établissements.<br>• La DRAIO pourra se baser sur les places vacantes apparaissant dans SIPA pour gérer les campagnes d'affectation ultérieures : tour suivant n°1 et n°2, consolidation d'octobre… et les affectations en cours d'année scolaire.<br>• **Il importe donc que les inscriptions confirmées soient immédiatement enregistrées dans la base élèves.** |